



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La nécessaire augmentation des mesures soutien aux radios locales associatives Question écrite n° 34347

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la nécessaire augmentation des mesures de soutien aux radios locales associatives, notamment dans le cadre du plan de relance. La radiodiffusion privée est constituée de 950 entreprises et de 5 200 salariés, dont 680 très petites entreprises, 2 400 salariés et 300 journalistes pour les seules radios associatives, qui touchent près de 2 millions d'auditeurs. Durant le premier confinement lié à la crise sanitaire de la covid-19, ces radios de proximité ont, dans l'urgence et dans des conditions budgétaires difficiles, continué à diffuser des informations d'intérêt général, d'ordre sanitaire ou en maintenant dans les territoires du lien social auprès des familles et des personnes isolées. Or la perte financière due à la crise sanitaire est d'au moins 27 000 euros par radio locale, sans compter l'impact sur les prochaines subventions réglementaires. Ces radios locales associatives pourraient ainsi perdre 700 emplois. 520 millions d'euros ont bien été déployés pour soutenir les secteurs de la presse, des médias et des industries culturelles mais les radios locales associatives seraient exclues de cette enveloppe au motif qu'elles bénéficient déjà du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). En effet, le projet de loi de finances pour 2021 permet un renforcement du FSER en le portant de 30 à 31,75 millions d'euros pour aider les radios associatives. Mais cette augmentation, limitée à seulement 1 500 euros en moyenne par radio, était surtout destinée à accompagner l'augmentation du nombre de radios, et ne prend donc pas en compte l'impact dramatique de la crise sanitaire de la covid-19. C'est pourquoi le Syndicat national des radios libres (SNRL) et la Conférence nationale des radios associatives (CNRA), qui représentent 45 % du secteur, demandent des mesures plus fortes de soutien en abondant davantage le FSER et en affectant 3,5 millions d'euros aux radios associatives de proximité. Il l'interroge sur les réponses qu'elle compte apporter aux radios locales associatives pour les aider à traverser, aujourd'hui et dans la durée, la crise financière et sociale actuelle, si nécessaire en mobilisant le plan de relance.

Texte de la réponse

Les radios associatives locales, qui représentent plus de 700 structures en France, jouent un rôle essentiel en faveur de la communication de proximité et de la diversité culturelle au plus près des territoires. Le Gouvernement porte donc une attention toute particulière au soutien apporté à ce tissu exceptionnel de médias de proximité. À cet effet, le projet de loi de finances pour 2021, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, renforce les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) portés à 32 millions d'euros, soit une hausse de 1,25 million d'euros sur un an. Cet effort illustre la volonté du Gouvernement de favoriser un dispositif qui a fait ses preuves et qui représente en moyenne 40 % des ressources de ces structures. Par ailleurs, le ministère de la culture adaptera les critères pour le calcul des aides versées au titre du FSER pour l'année 2021, afin de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles l'activité de ces radios associatives s'est inscrite pendant la crise sanitaire. En outre, la loi de finances rectificatives du 30 novembre 2020 permet la mise en œuvre d'un fonds d'urgence de 30 millions d'euros en direction des petites associations employeuses de moins de 10 salariés. Elles pourront ainsi obtenir une aide d'un montant allant entre 5 000 et 8 000 euros. Cette aide doit leur permettre de poursuivre leur activité pendant la crise, de financer les emplois de leurs salariés et de pallier les difficultés liées à la trésorerie. Les radios associatives locales seront éligibles à ce dispositif qui sera déployé au début de l'année 2021 par le secrétariat d'État chargé de

l'économie sociale, solidaire et responsable.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34347

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8550

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9710